**Annexe X – Déclaration d’intégrité (à retourner)**

..................................................................... (le Soumissionnaire) déclare par la présente que :

- il n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire, n'est pas placé en redressement judiciaire, n'a pas conclu de concordat avec ses créanciers, ne fait pas l'objet d'une procédure concernant son activité professionnelle, ou ne se trouve pas dans une situation analogue résultant d'une procédure collective prévue par la législation ou la réglementation nationale ;

- il ou qu’une personne ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lui ou sur un membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'a pas fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées à des activités terroristes, travail infantile, traite des êtres humains, création ou existence d'une société écran ou toute autre activité irrégulière ou illégale ;

- il ou que les personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lui n'ont pas commis de faute professionnelle, y compris de fausses déclarations ;

- il est en règle avec toutes ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts, conformément à la législation ou à la réglementation nationale du pays dans lequel le Soumissionnaire est établi ;

- il n'a pas de conflit d'intérêt résultant d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou affectifs, ou de tout autre lien pertinent ou intérêt partagé en relation avec tout accord définitif qui pourrait être conclu entre le Soumissionnaire et l'Organisation mondiale de la santé animale (" Contrat ") à la suite de la procédure d'achat;

- l'Organisation mondiale de la santé animale (organisation) sera informée, sans délai, de toute situation constituant un conflit d'intérêts ou pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts ;

- aucune offre, de quelque type que ce soit, permettant de tirer un avantage du contrat n'a été ou ne sera faite ;

- il n'a pas accordé et n'accordera pas, n'a pas cherché et ne cherchera pas, n'a pas tenté et ne tentera pas d'obtenir, n'a pas accepté et n'acceptera pas, tout avantage, financier ou en nature, à ou de quelque partie que ce soit, constituant une pratique illégale ou impliquant la corruption, directement ou indirectement, comme incitation ou récompense relative à l'attribution du Contrat ;

- il ne s'est rendu coupable d'aucune fausse déclaration, que ce soit en connaissance de cause ou par négligence, en fournissant l'une quelconque des informations demandées par l’Organisation.

Le Soumissionnaire reconnaît et accepte que L’organisation se réserve le droit de vérifier les déclarations susmentionnées et de demander des informations supplémentaires à sa satisfaction, et s'engage à fournir des preuves documentaires sur demande. Le Soumissionnaire reconnaît en outre que l'absence de divulgation d'informations pertinentes ou qu’une fausse déclaration peut entraîner la disqualification du Soumissionnaire du processus d'appel d'offres, le retrait de toute proposition de Contrat par L’organisation, ou la résiliation avec effet immédiat du Contrat s'il a déjà été attribué.

Nom de l'entité : .................................................................................................................

Adresse : .................................................................................................................

.................................................................................................................

Nom et titre du représentant dûment habilité : .........................................................

Date : ............................................................................................................................

Signature :